



**Cour
Pénale
Internationale**

**International
Criminal
Court**



Situation au Darfour, Soudan

Dans la situation au Darfour (Soudan), la Chambre préliminaire I est actuellement saisie de trois affaires : *Le Procureur c. Ahmad Muhammad Harun* (« Ahmad Harun ») et *Ali Muhammad Ali Abd-Al-Rahman* (« Ali Kushayb »), *Le Procureur c. Omar Hassan Ahmad Al Bashir* et *Le Procureur c. Bahr Idriss Abu Garda*. Trois mandats d'arrêt ont été délivrés par la Chambre préliminaire I à l'encontre de Harun, Kushayb et Al Bashir pour des charges de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Les trois suspects sont actuellement en fuite. Une citation à comparaître a été adressée à Abu Garda, qui a comparu volontairement devant la Chambre le 18 mai 2009. Le suspect n'est pas détenu par la CPI.

Affaire Abu Garda

Liens vers les informations sur l'affaire :

- **Information** relative au suspect, aux charges, aux crimes allégués et aux principaux développements judiciaires
- **Calendrier** de l'audience de confirmation des charges
- **Questions et réponses** relatives à l'affaire
- **Salle d'audience** pendant l'audience de confirmation des charges
- **Déclaration du Greffier** pendant la conférence de presse du 16 octobre 2009
- **Programmes audiovisuels** sur l'affaire Abu Garda

Liens vers les informations générales sur la Cour :

- **Situations et affaires actuellement devant la Cour**
- **Mieux comprendre la Cour pénale internationale - Soudan**



Abu Garda à l'audience ©ICC-CPI

Décisions adoptées entre le 19 et le 23 octobre 2009

Decision on witness to be called by the Defence at the confirmation hearing

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 19 octobre 2009

Decision Amending the "Decision Lifting Anonymity of Victims"

Rendue par la Chambre préliminaire I, le 19 octobre 2009

Decision du Greffier sur l'indigence des victimes a/0535/09, a/0537/09, a/0538/09, a/0539/09, a/0540/09, a/0541/09, a/0542/09, a/0544/09, a/0545/09, a/0546/09, a/0547/09, a/0548/09, a/0549/09, a/0550/09, a/0551/09, a/0557/09, a/0558/09, a/0559/09, a/0560/09, a/0561/09 et a/0562/09 représentées par Maître Akin Akinbote

Rendue par le Greffier, le 20 octobre 2009

Décision du Greffier sur l'indigence des victimes a/0552/09, a/0553/09, a/0554/09, a/0555/09, a/0556/09, a/0563/09, a/0564/09, a/0565/09, a/0566/09, a/0567/09, a/0568/09, a/0569/09, a/0570/09, a/0571/09, a/0572/09, a/0573/09, a/0574/09, a/0575/09, a/0576/09, a/0577/09, a/0578/09 représentées par Maître Franck Adaka

Rendue par le Greffier, le 20 octobre 2009

La CPI semaine après semaine

26 octobre 2009 #7

Décisions adoptées entre le 19 et le 23 octobre 2009

Affaire Al Bashir

Decision On the Applications by Victims a/0443/09 to a/0450/09 to Participate in the Appeal against the "Decision on the Prosecution's Application for a Warrant of Arrest against Omar Hassan Ahmad Al Bashir" and on the Request for an Extension of Time

Rendue par la Chambre d'appel, le 23 octobre 2009

Situation en République démocratique du Congo

Dans cette situation, les trois affaires suivantes sont en cours d'examen par les chambres concernées : *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, *Le Procureur c. Bosco Ntaganda* et *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui*. Les accusés Thomas Lubanga Dyilo, Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui sont actuellement détenus par la Cour ; tandis que le suspect Bosco Ntaganda demeure en fuite. Dans l'affaire *Le Procureur c. Thomas Lubanga Dyilo*, le procès s'est ouvert le 26 janvier 2009. Le début du procès dans l'affaire *Le Procureur c. Germain Katanga et Mathieu Ngudjolo Chui* est prévu le 24 novembre 2009.

Décisions adoptées entre le 19 et le 23 octobre 2009

Affaire Lubanga Dyilo

Decision on the participation of victims in the appeals

Rendue par la Chambre d'appel, le 20 octobre 2009

Affaire Katanga et Ngudjolo Chui

Decision on the reclassification of the confidential "Decision on the Application of Mr Germain Katanga in respect of the new policy in the detention centre on the registration of telephone contacts" of 17 September 2009

Rendue par la Présidence le 20 octobre 2009

Decision on the urgent request for an extension of page limit pursuant to regulation 37(2) of the Regulations of the Court (ICC-01/04-01/07-1540)

Rendue par la Chambre de première instance II, le 21 octobre 2009

Décision relative au dépôt d'un résumé des charges par le Procureur

Rendue par la Chambre de première instance II, le 21 octobre 2009

Decision on the "Urgent Defence Application for Extension of Page Limit" (ICC-01/04-01/07-1549)

Rendue par la Chambre de première instance II, le 22 octobre 2009

Decision on the Prosecution request for the addition of witness P-219 to the Prosecution List of Incriminating Witnesses and the disclosure of related incriminating material to the Defence

Rendue par la Chambre de première instance II, le 23 octobre 2009

Decision on Prosecution requests ICC-01/04-01/07-1386 and ICC-01/04-01/07-1407 made pursuant to regulation 35 of the Regulations

Rendue par la Chambre de première instance II, le 23 octobre 2009

Situation en République centrafricaine

Dans l'affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*, la seule actuellement en cours d'examen dans le cadre de cette situation, la Chambre préliminaire II a, le 15 juin 2009, confirmé deux charges de crimes contre l'humanité et trois charges de crimes de guerre, et a renvoyé l'accusé pour être jugé devant une Chambre de première instance.

Décisions adoptées entre le 19 et le 23 octobre 2009

Affaire Bemba

Reasons for the "Decision on the Participation of Victims in the Appeal against the 'Decision on the Interim Release of Jean-Pierre Bemba Gombo and Convening Hearings with the Kingdom of Belgium, the Republic of Portugal, the Republic of France, the Federal Republic of Germany, the Italian Republic, and the Republic of South Africa'"

Rendue par la Chambre d'appel, le 20 octobre 2009

Summary of the Decision on legal assistance for the accused

Rendue par la Chambre de première instance III, le 20 octobre 2009

Liens utiles

Les procédures se déroulant dans la salle d'audience peuvent être suivies sur le site internet de la CPI : www.icc-cpi.int

Vous pouvez également consulter le [calendrier des audiences](#).

Des résumés audiovisuels sont disponibles sur [notre chaîne Youtube](#).

Situations en cours d'analyse

Un ministre guinéen en visite à la CPI – Le Procureur demande des informations à propos des enquêtes nationales sur les violences survenues le 28 septembre

Le 20 octobre 2009, le Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée, M. Alexandre Cécé Loua, s'est entretenu avec des hauts représentants du Bureau du Procureur lors de sa visite à la Cour pénale internationale à La Haye. Le ministre a dialogué avec le procureur adjoint Fatou Bensouda, qui coordonne également les questions liées aux violences sexuelles pour le Bureau, et la Directrice de la Division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération du Bureau Béatrice Le Fraper du Hellen, lors d'un entretien privé.

Le Ministre Loua a relaté les événements qui se sont déroulés à Conakry le 28 septembre 2009 et a présenté les mesures adoptées par les autorités guinéennes pour s'assurer qu'une enquête en bonne et due forme serait ouverte à propos des allégations de crimes. Il a affirmé que les instances judiciaires nationales étaient « disposées à [exercer leur mandat] et en mesure de le faire ». Les hauts représentants du Bureau du Procureur ont remis une lettre au Ministre Loua dans laquelle ils sollicitent d'une part des informations écrites à propos des crimes et d'autre part des précisions concernant les modalités des enquêtes et des poursuites qui seront menées dans le pays pour traduire en justice les responsables de ces crimes. Ils ont par ailleurs fait valoir que c'était à la Guinée qu'il incombait en premier lieu d'entamer une procédure. « La Guinée est un État partie et la Cour est votre Cour. Nous veillerons à ce que les crimes commis ne demeurent pas impunis en coopérant avec votre pays », a déclaré le procureur adjoint Bensouda au ministre.



Le Ministre guinéen des affaires étrangères Alexandre Cécé Loua lors d'une entrevue avec le procureur adjoint de la CPI Fatou Bensouda, à La Haye ©ICC-CPI

Le Procureur de la CPI Luis Moreno-Ocampo a confirmé, le 14 octobre 2009, que la situation en Guinée fait actuellement l'objet d'un examen préliminaire au sein de son Bureau.

Interagir avec les communautés

République centrafricaine : la Cour pénale internationale a lancé un nouveau programme de sensibilisation intitulé « Demandez à la Cour »

Lundi 19 octobre 2009, la Cour pénale internationale (CPI) a lancé son deuxième programme de sensibilisation, intitulé « Demandez à la Cour », en République centrafricaine. Ce programme sera diffusé à la télévision publique (TV Centrafrique), ainsi que sur les radios partenaires de la CPI : la radio Centrafrique, la radio ICDI, La radio Ndeke Luka, la radio Tropic, la radio Néhémie (AMMICA), la radio Voix de la Paix, la radio Voix de la Grâce (ESCA), la radio Linga et la radio Notre-Dame. Les radios communautaires basées à l'intérieur du pays participent également au projet. Il s'agit de la radio Maria (Bossangoa), la radio Zoukpana (Berberati), la radio Maïgaro (Bouar), la radio Siriri (Bouar), la radio Bé Oko (Bambari), la radio Kuli Ndunga (Nola).

Ce programme « Demandez à la Cour », est composé de 13 épisodes : chaque épisode sera diffusé pendant une semaine entre le mois d'octobre 2009 et le mois de janvier 2010.

Ce deuxième programme fait suite au premier programme radio qui était intitulé « Mieux comprendre la Cour pénale internationale ». Ce premier programme, en sango, a fait l'objet d'une large diffusion de juillet à octobre 2009. On estime qu'il a touché environ 700.000 personnes dans le pays, et a représenté au final plus de 270 heures de diffusion d'information en sango concernant la CPI.

Dans ce deuxième programme, la parole est donnée aux Centrafricaines et Centrafricains afin qu'ils posent directement leurs questions aux hauts fonctionnaires de la Cour, basés à La Haye. Le Président de la Cour (M. le Juge Sang-Hyun Song), le Greffier de la Cour (Mme Silvana Arbia), la Directrice de la division de la compétence, de la complémentarité et de la coopération au sein du Bureau du Procureur (Mme Béatrice Le Fraper du Hellen) ont ainsi répondu aux questions posées par la population centrafricaine.

Calendrier

Calendrier

OCTOBRE 2009						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
26	27	28	29	30	31	
Audience de confirmation des charges dans l'affaire Abu Garda						
Le Président Song intervient lors de la Réunion des conseillers juridiques des Nations Unies à New York			Le Président Song présente le Rapport de la CPI à l'Assemblée générale des Nations Unies			
NOVEMBRE 2009						
lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
						01
02	03	04	05	06	07	08
09	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
		18-26 nov : Huitième session de l'Assemblée des Etats parties (AEP) à La Haye				
23	24	25	26	27	28	29
18-26 nov : Huitième session de l'Assemblée des Etats parties (AEP) à La Haye						
	Ouverture programmée du procès dans l'affaire Germain Katanga & Mathieu Ngudjolo Chui / AEP					

Le calendrier est susceptible de changements de dernière minute